



## **Victime d'un accident avec dégâts matériels ou physiques?**

L'assureur demande une déclaration électronique de l'accident. L'accès à ce site est réservé au secrétaire du club, Sandie Delnoy.

Du côté de l'accidenté, il devra remplir une déclaration d'accident sur papier.

Les coaches doivent pouvoir vous en donner un. Ils en auront un ou deux exemplaires dans leur garde. Le secrétaire informé (alarmé) par ces derniers veillera à ce qu'il y en ait en suffisance dans l'armoire de la salle.

Cependant, ils existent en format électronique sur le site de l'AWBB.

Le format simplifié (voir formulaire sur le site)

Le format complet (voir formulaire sur le site)

Ce dernier contient le certificat médical "idéal" qui doit être rempli par le médecin qui diagnostique la blessure et est aussi utile en cas d'accident de voiture sur le trajet d'une activité basket officielle reconnue par l'AWBB.

**Comme ce certificat est essentiel pour la déclaration, il faut l'obtenir.** Les hôpitaux ont des certificats similaires pour accident de sportif, il faut cependant le demander. Il est normal qu'on ne pense pas toujours à prendre ou à donner le formulaire en cas d'accident.

Lorsque les personnes sont soignées, il faut remplir la déclaration d'accident le plus rapidement possible en faisant diligence et le faire parvenir au secrétaire; c'est la responsabilité unique de l'accidenté.

Le ou la secrétaire fera tout aussi rapidement sa déclaration en ajoutant les données du club.

Il ou elle donnera à l'accidenté un certificat et un document à remplir que ce dernier enverra à l'assureur.

Vous recevrez un courrier de l'assureur qui **vous** donnera les instructions pour la suite de la procédure.

**A partir de la déclaration, l'accidenté ne pourra plus jouer au basket jusqu'à ce qu'il obtienne un certificat de guérison.** L'accident d'un accidenté en soins n'est pas assuré.

Il y a également une franchise pour les accidents corporels.

Les détails : [http://www.awbb.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2027&Itemid=200](http://www.awbb.be/index.php?option=com_content&view=article&id=2027&Itemid=200)

Les dirigeants de l'AS Haren.

**Avec l'aide la Ville de Bruxelles, de la fédération Wallonie Bruxelles et de la COCOF.**

